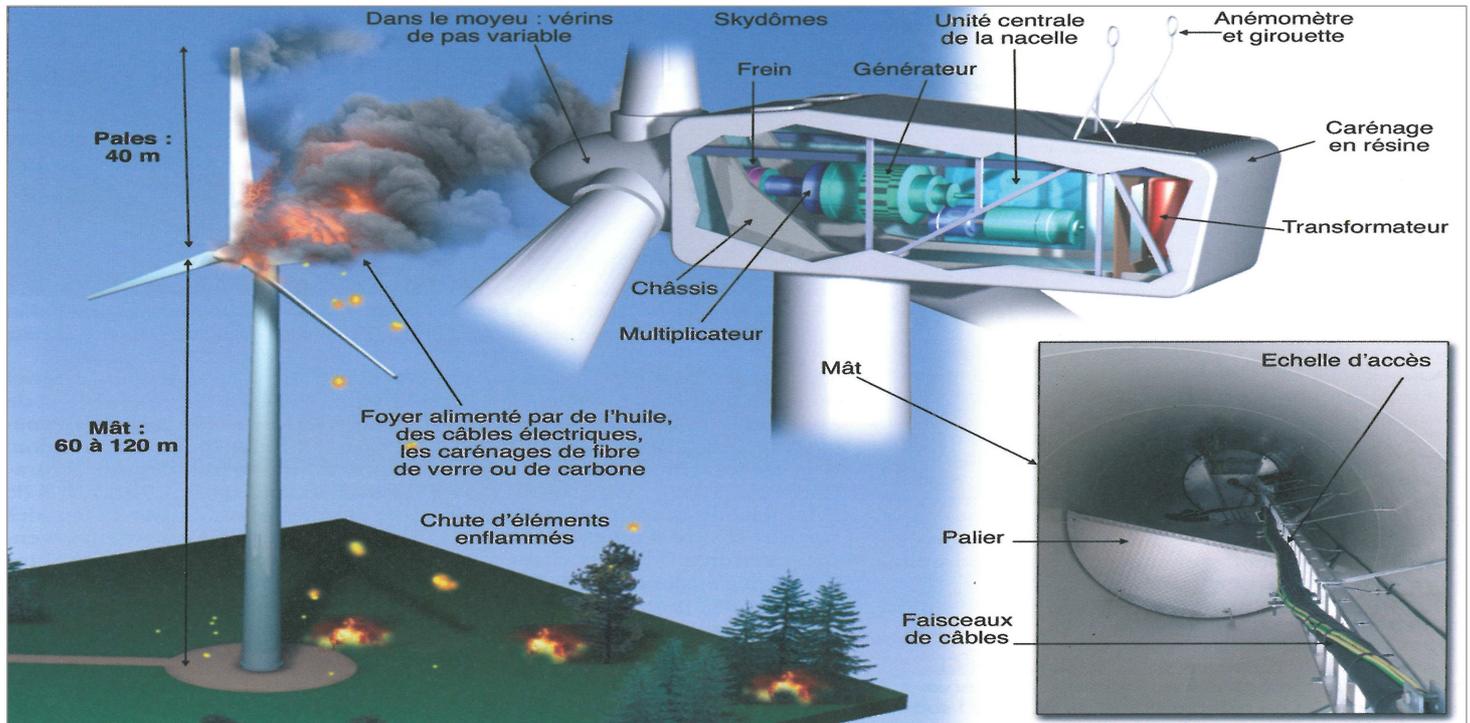


FEU D'EOLIENNE

Réf. : retours d'expérience nationaux (26 - 07 notamment)

Les feux d'éolienne représentent un risque particulier du département identifié par le SDACR en référence aux nombreux parcs éoliens en fonction ou en projet sur les différents massifs du département.



Une éolienne en quelques chiffres :

- ▶ un **mât** en acier d'environ 80 à 100 m de haut pesant environ **100 tonnes**
- ▶ une **nacelle** en matériaux composites pesant environ **40 tonnes** comportant notamment :
 - jusqu'à **1000 litres d'huile hydraulique**
 - un **transformateur 600 V / 20 000 V**
- ▶ un **rotor** pesant environ **40 tonnes** auquel sont fixées **les pales** mesurant **40 m de long** et pesant environ **6 tonnes** chacune (vitesse de 200 km/h en bout de pale)



RISQUES EN CAS DE FEU D'EOLIENNE :

- ◆ Chute de matériaux et d'huile enflammés avec propagation à la végétation
- ◆ Chute de pales voire de la nacelle avec risque d'effets missile
- ◆ Effet de mèche sur le faisceau de câbles électriques à l'intérieur du mât
- ◆ Electrocutation (**ATTENTION** : dès lors que l'alimentation électrique de l'éolienne aura été coupée le risque électrique sera supprimé mais celle-ci présentera alors un risque pour la navigation aérienne car il n'y aura plus de balisage lumineux)

CONDUITE A TENIR :

- ▶ Etablir un périmètre de sécurité circulaire de 250 m
- ▶ Anticiper (ou traiter le cas échéant) les départs de feu sur la végétation environnante
- ▶ Demander la coupure de l'alimentation électrique de l'éolienne et faire informer l'aviation civile (tour de contrôle de Clermont-Aulnat) de l'absence de balisage lumineux
- ▶ Surveiller l'incendie sans engagement de personnel dans la structure

